



# ARTICLE

## AUGUST DEBOUZY CONSEILLE VEOLIA DANS LE CADRE DE LA CESSIION ENVISAGÉE DE SA FILIALE SADE-CGTH AU GROUPE NGE

Corporate - M&A | 30/11/23 | Jérôme Brosset Jean-Damien Boulanger



August Debouzy a accompagné Veolia dans le cadre de son entrée en négociations exclusives avec NGE, groupe français de bâtiments et travaux publics, en vue de la cession de sa filiale SADE-CGTH.

SADE-CGTH est une filiale de Veolia spécialisée dans la construction et la remise en état des réseaux d'eau et d'infrastructures, représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,1 milliard d'euros en 2022 et un effectif d'environ 6.900 collaborateurs.

Le montant de la vente s'élève en valeur d'entreprise à 260 millions d'euros.

NGE est un groupe français de bâtiments et de travaux publics employant en 2022 plus de

16.000 collaborateurs dans le monde, dont plus de 12.000 collaborateurs en France, et représentant un chiffre d'affaires de 3,085 milliards d'euros.

La réalisation de l'opération est soumise à la consultation des différentes instances représentatives du personnel ainsi qu'à l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

Dans le cadre de cette opération, l'équipe du cabinet August Debouzy était composée de Jérôme Brosset (associé) et Jean-Damien Boulanger (counsel) et intervenait sur les aspects Corporate et M&A de l'opération. Veolia était conseillé par le cabinet Tactics (Thomas Picot) pour les aspects de droit de la concurrence et par le cabinet Flichy Grangé Avocats (Joël Grangé, et Marine Conche) pour les aspects de droit social.

NGE était conseillé par le cabinet CMS Francis Lefebvre pour les aspects Corporate/M&A, de droit fiscal, de droit de la concurrence et de financement.

---